

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle du Conseil
d'administration**

Rome, 6–10 juin 2005

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

**Point 9 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2005/9-C/2/Rev.1

10 juin 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ 10387.0

Aide en faveur des Palestiniens non réfugiés

Nombre de bénéficiaires	480 000, dont 49 pour cent de femmes
Durée du projet	24 mois (1er septembre 2005–31 août 2007)
Quantité totale de produits alimentaires	154 069 tonnes
Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	80 871 310
Coût total des produits alimentaires	49 187 200

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour le Proche-Orient, l'Asie centrale et l'Europe de l'Est (ODC)	M. A. Abdulla	tél.: 066513-2605
------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------------

Attachée de liaison principale, ODC	Mme N. Walters	tél.: 066513-2800
-------------------------------------	----------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RÉSUMÉ

La crise humanitaire actuelle en Territoire palestinien occupé entre dans sa cinquième année. Le système de bouclage rigoureux mis en place depuis l'éclatement de la deuxième *intifada* (insurrection) en septembre 2000 entrave considérablement les mouvements des Palestiniens, ce qui s'est traduit par une perte d'emplois et de marchés, par un accroissement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, et par une crise économique générale.

Le PAM fournit une aide alimentaire en Territoire palestinien occupé depuis 1991. L'opération d'urgence, actuellement engagée jusqu'à la fin du mois d'août 2005, permet de porter secours à 480 000 palestiniens non réfugiés en situation d'insécurité alimentaire.

Selon l'évaluation de la sécurité alimentaire effectuée par le PAM en juin 2004, 1,3 million de personnes sont victimes de l'insécurité alimentaire, soit 37 pour cent de la population (752 000 non réfugiés et 564 000 réfugiés). Malgré l'évolution positive de la situation politique en début d'année 2005, une très grande partie de la population risque de rester en situation d'insécurité alimentaire et d'avoir besoin d'une aide en attendant la fin des bouclages, l'amélioration des possibilités d'emploi et la reprise de l'économie.

La présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) s'inscrit dans la lignée du Plan de développement à moyen terme de l'Autorité palestinienne pour 2005–2007 dont les objectifs sont les suivants: i) protéger les moyens d'existence des Palestiniens touchés par la crise et renforcer leurs capacités d'adaptation aux chocs; ii) consolider les capacités des contreparties nationales en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des Priorités stratégiques 2 et 5 du PAM.

L'intervention apportera un soutien à 480 000 Palestiniens non réfugiés qui sont victimes d'une pauvreté chronique ou qui sont appauvris et en situation d'insécurité alimentaire du fait d'une perte de revenus, de la réduction des actifs de production, et de l'épuisement des mécanismes de survie (les "nouveaux pauvres"). Des vivres seront distribués par le biais du Ministère des affaires sociales aux personnes en situation de pauvreté chronique tandis que des activités vivres-contre-travail (VCT) et vivres pour la formation (VPF) exécutées en collaboration avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales seront destinées aux nouveaux pauvres. Le développement des capacités des contreparties gouvernementales sera l'un des principaux axes de l'intervention.

La quantité totale de produits alimentaires requise est 154 069 tonnes.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil d'administration approuve l'IPSR 10387.0 en Territoire palestinien occupé, "Intervention prolongée de secours et de redressement en faveur des Palestiniens non réfugiés" (WFP/EB.A/2005/9-C/2).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte de la crise et analyse de la situation

1. Une politique de bouclage rigoureuse, composée de plusieurs mesures visant à restreindre la circulation des biens et des personnes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ainsi qu'entre ces territoires et Israël, a été adoptée suite au déclenchement de la deuxième *intifada* (insurrection) en septembre 2000. Ces mesures rendent la vie très difficile à la population civile et ont provoqué l'isolement des marchés, un chômage généralisé et une crise de l'économie palestinienne, avec pour conséquence une importante détérioration des conditions de vie et des niveaux de sécurité alimentaire.
2. La construction par Israël du mur de séparation qui s'étend sur 664 kilomètres entre Israël et la Cisjordanie était achevée à 40 pour cent en décembre 2004. Ce mur ne suit pas la Ligne verte, c'est-à-dire les frontières approuvées en 1967, et a entraîné la confiscation et la perte de terres agricoles, l'isolement des communautés, et a compliqué l'accès aux écoles et aux infrastructures sanitaires. Si le mur finit par être construit comme prévu, 237 000 Palestiniens seront confinés entre la Ligne verte et le mur; 160 000 autres vivront dans des communautés pour ainsi dire totalement encerclées¹.
3. Dans la bande de Gaza, la population se ressent de la dégradation de la situation humanitaire. En raison de la fréquence plus élevée et de l'intensification des incursions militaires en 2004, des centaines d'hectares de terres fertiles ont été perdues et 1 000 habitations² ont été démolies, ce qui est nettement supérieur aux années précédentes.
4. En Cisjordanie et à Gaza, 50 pour cent des 3,8 millions³ de Palestiniens vivent avec moins de 2,10 dollars E.-U. par jour, et 16 pour cent⁴ d'entre eux sont en dessous du seuil de pauvreté établi à 1,6 dollar par personne et par jour. Les taux de chômage ont triplé depuis le début de l'*intifada* et ont atteint 32 pour cent⁵ en 2004; le produit intérieur brut par habitant a chuté de 40 pour cent⁶. Les couvre-feux et les restrictions sur les mouvements ont été relâchés dans certaines zones de la Cisjordanie; l'économie a pu ainsi être stabilisée, mais elle est encore déprimée et beaucoup moins performante qu'elle ne l'était auparavant.
5. Les taux de malnutrition aiguë (1,9 pour cent) et chronique (9,4 pour cent) sont restés stables. Les problèmes nutritionnels les plus courants sont les carences en fer, en vitamine A et en iode⁷. D'après les résultats d'une récente évaluation⁸, 22 pour cent des enfants âgés de 12 à 59 mois manquent de vitamine A; 53,9 pour cent sont proches d'un état carenciel.

¹ Jugement rendu par la Cour internationale de justice, La Haye, 2004.

² OCHA, 2005.

³ Bureau central palestinien de statistiques, juillet 2004.

⁴ *Deep Palestinian Poverty in the Midst of Economic Crisis*. Banque mondiale, octobre 2004.

⁵ Bureau central palestinien de statistiques, juillet-septembre 2004.

⁶ *Disengagement, the Palestinian Economy and the Settlements*. Banque mondiale, juin 2004.

⁷ Enquête démographique et sanitaire, Bureau central palestinien de statistiques, octobre 2004.

⁸ Enquête financée par USAID et effectuée en collaboration avec le Ministère de la santé, octobre 2004.



6. La reprise du processus de paix a peu progressé en 2004. Avec la disparition du Président Yasser Arafat le 11 novembre 2004 et l'élection de Mahmoud Abbas le 9 janvier 2005, toutes les parties pourraient faire avancer l'exécution de la Feuille de route destinée à régler le conflit israélo-palestinien sur la base de deux États⁹.
7. Le plan de désengagement devrait démarrer en juillet 2005, avec l'évacuation de toutes les colonies israéliennes à Gaza et de quatre des 200 colonies en Cisjordanie. Étant donné que ce plan ne vise qu'à lever les restrictions sur les mouvements intérieurs, principalement à Gaza, on ne peut s'attendre, au mieux, qu'à une légère amélioration de l'économie et des moyens d'existence des Palestiniens.
8. Le Territoire palestinien occupé bénéficie des programmes du PAM depuis 1991. Au lendemain de l'opération Bouclier défensif en mars 2002, le PAM a lancé une opération d'urgence à grande échelle pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire. L'opération d'urgence 10190.2, engagée en septembre 2004 pour une durée d'un an, permet d'apporter une aide alimentaire à 480 000 Palestiniens non réfugiés en situation d'insécurité alimentaire.
9. Un rapport¹⁰ de la Banque mondiale publié en octobre 2004 montre que les secours d'urgence ont permis de prévenir une crise humanitaire parmi les populations les plus pauvres et ont réduit d'un tiers le nombre de personnes qui parviennent à peine à subsister.
10. Selon l'actualisation effectuée par le PAM en avril 2004 de l'évaluation de référence FAO/PAM de 2003, 37 pour cent de la population¹¹ est en situation d'insécurité alimentaire et 27 pour cent de plus risque de le devenir. Ces pourcentages sont en légère amélioration par rapport à l'évaluation de 2003 (40 pour cent et 31 pour cent respectivement), mais des études approfondies montrent que l'insécurité alimentaire varie considérablement d'un sous-gouvernorat à l'autre.
11. Les capacités d'adaptation des Palestiniens à la dégradation de la situation diminuent; la pauvreté est généralisée. La chute des revenus et le prix de détail élevé des denrées de base ont fortement réduit le pouvoir d'achat; des familles capables de subvenir à leurs propres besoins en 2000 ont désormais épuisé tous les expédients disponibles. Les pauvres chroniques comme les «nouveaux pauvres» —les Palestiniens qui ont perdu leur source de revenus au lendemain de la seconde *intifada*— n'ont plus d'épargne, ont vendu leurs biens personnels et leurs ressources productives, et ont recours à des mécanismes de survie extrêmes et négatifs: endettement, retrait des enfants de l'école, vente d'actifs productifs, ou encore diminution du nombre et de la qualité des repas.
12. L'Autorité palestinienne est chargée de fournir des services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure, de l'agriculture et de la protection sociale. La crise budgétaire qui sévit depuis septembre 2000 ne lui permet plus d'assurer des prestations complètes et la destruction, totale ou partielle, de bâtiments, de matériels et de dossiers ont affaibli ses capacités administratives. Comme stipulé dans le Plan de développement à moyen terme pour 2005-2007, l'Autorité palestinienne s'est engagée à développer les capacités nationales afin d'être à nouveau en mesure de fournir des prestations complètes et d'accroître la responsabilisation, la transparence, l'efficacité et

⁹ La Feuille de route a été soumise aux dirigeants palestiniens et israéliens en avril 2003 par les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis et la Fédération de Russie.

¹⁰ *Deep Palestinian Poverty in the Midst of Economic Crisis*. Banque mondiale, octobre 2004.

¹¹ Selon les estimations officielles, la population s'élève à 3,8 millions; le PAM utilise une estimation de 3,5 millions qui est fondée sur des données issues d'autres organismes des Nations Unies, dont les statistiques de l'UNRWA sur les réfugiés.



l'efficacité des programmes d'aide, tels que le programme de protection sociale exécuté par le Ministère des affaires sociales qui est la principale contrepartie du PAM.

13. En l'absence de règlement politique de la crise, et surtout si les restrictions sur les mouvements ne sont pas supprimées, la situation humanitaire ne pourra pas s'améliorer et il sera indispensable de continuer à fournir une aide.

Politiques et programmes de redressement mis en place par le gouvernement

14. Le Plan de développement à moyen terme pour 2005-2007 établi par l'Autorité palestinienne a deux objectifs: i) réduire la pauvreté de manière durable en adoptant un cadre permettant d'assurer le continuum secours d'urgence-crédation d'emplois, redressement et développement socioéconomique; et ii) améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'Autorité palestinienne en développant les capacités institutionnelles et en accélérant les réformes.
15. Quatre programmes prioritaires ont été définis au niveau national: i) garantir la protection sociale; ii) investir dans le capital social, humain et physique; iii) investir dans les institutions en vue d'une bonne gouvernance; enfin, iv) créer un environnement propice à la croissance du secteur privé. Les zones plus particulièrement éprouvées par la pauvreté et par le dénuement seront classées par ordre de priorité —c'est-à-dire les zones concernées par le retrait israélien prévu, les zones situées aux alentours du mur de séparation et les zones sans accès routier.

Justification

16. À court et à moyen terme, une grande partie de la population risque de demeurer pauvre et d'être de plus en plus vulnérable aux nouvelles crises dans la mesure où les possibilités d'activités rémunératrices diminuent et que l'épargne et les actifs de production sont épuisés. Il restera donc capital de fournir une aide directe.

STRATEGIE DE REDRESSEMENT

17. Une évolution politique qui conduirait à un relâchement des restrictions imposées se répercuterait de manière positive sur l'économie et la situation humanitaire. Si cette évolution s'accompagnait d'un surcroît d'aide des donateurs, les revenus personnels réels et l'emploi pourraient revenir au niveau antérieur à l'*intifada*¹². On ne prévoit pas de reprise économique dans le futur immédiat ou à moyen terme, et même si cela était le cas, les segments les plus pauvres, par manque de qualification ou impossibilité de travailler, n'en profiteraient guère. On peut donc en déduire que le nombre de bénéficiaires restera globalement inchangé au cours des deux prochaines années. Il sera important d'être flexible au niveau de la programmation et de l'exécution pour faire face à tout changement de situation.

¹² La Banque mondiale estime que 500 millions de dollars supplémentaires par an, en sus des sommes déjà déboursées, permettraient d'augmenter les revenus personnels réels de 12 pour cent.



Les besoins des bénéficiaires

18. Des rations familiales seront distribuées tous les mois aux pauvres chroniques et aux nouveaux pauvres afin de couvrir leurs besoins alimentaires essentiels. Les distributions de vivres aux pauvres chroniques seront effectuées par le biais du programme mis en œuvre par le Ministère des affaires sociales à l'intention des personnes les plus éprouvées, ce programme associant l'aide alimentaire à une allocation en espèces. Les nouveaux pauvres, quant à eux, recevront des produits alimentaires en échange de leur participation aux activités VCT et VPF. Des rations journalières individuelles seront fournies aux personnes dans des institutions sociales.
19. Les critères de ciblage pour les pauvres chroniques recouvrent: i) les ménages sans soutien de famille, y compris les ménages dirigés par une femme; ii) les ménages dont l'un des membres est handicapé physique ou mental; et iii) les personnes âgées de 70 ans et plus.
20. Les nouveaux pauvres, c'est-à-dire les ménages qui ont perdu leurs revenus, leurs biens de production et leurs moyens d'existence, et qui ont peu de possibilités de gagner un revenu et de reconstituer leurs actifs, comprennent les agriculteurs démunis, les bédouins et les pêcheurs affectés par l'inaccessibilité des marchés et par la destruction ou la saisie de leur propriété, les paysans sans terre et les salariés journaliers qui ont perdu leur emploi en raison des restrictions sur les mouvements.

Le rôle de l'aide alimentaire

21. L'aide fournira un filet de sécurité pour subvenir aux besoins alimentaires à court terme des ménages non réfugiés en situation d'insécurité alimentaire qui n'ont pas d'autres moyens de faire face à la situation; elle permettra au mieux de préserver les conditions de vie et d'éviter une nouvelle baisse des niveaux de sécurité alimentaire; elle servira également à créer ou à reconstituer les biens de production, et à améliorer les compétences, lorsque cela est possible.
22. L'accent sera mis sur le développement des capacités des contreparties ministérielles et le renforcement des liens avec les politiques exécutées par l'Autorité palestinienne dans le cadre du Plan de développement à moyen terme. Une stratégie nationale de sécurité alimentaire, qui sera finalisée durant le premier semestre de 2005, fournira un cadre pour consolider les liens entre les interventions visant à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Approches du programme

23. En 2004, le PAM a mis à jour l'enquête de référence effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM en 2003. L'évaluation, réalisée dans 96 zones géographiques couvrant la Cisjordanie et Gaza, a permis de rassembler des informations sur les facteurs affectant l'insécurité alimentaire ainsi que sur le nombre, la localisation et les caractéristiques de la population en situation d'insécurité alimentaire. Un outil de corrélation "par paire"¹³ a été utilisé pour déterminer les taux d'insécurité alimentaire relative dans les 96 zones et a été associé à un zonage par moyens d'existence et à un outil d'indexage de suivi des mécanismes d'adaptation afin de tenir compte des sources de revenus et des expédients des bénéficiaires du PAM.

¹³ Cet outil sert à estimer le nombre et la répartition des personnes victimes de l'insécurité alimentaire: les informateurs évaluent la situation d'insécurité alimentaire en comparant les zones géographiques deux par deux, ce qui permet d'obtenir un classement général à partir de toutes les combinaisons possibles des comparaisons.



24. L'évaluation montre que 1,3 million de personnes soit 37 pour cent de la population¹⁴ dont 752 000 non réfugiés et 564 000 réfugiés, sont victimes de l'insécurité alimentaire.
25. Dans 25 pour cent de l'ensemble des gouvernorats, deux facteurs contribuent à augmenter l'insécurité alimentaire: i) la construction du mur de séparation en Cisjordanie et les restrictions de mouvement qui en découlent; ii) la fréquence élevée des incursions militaires à Gaza, qui a provoqué un accroissement spectaculaire de l'insécurité alimentaire, notamment à Khan Younis (plus 17 pour cent) et à Rafah (plus 31 pour cent). L'analyse des données révèle que l'insécurité alimentaire diminue dans les zones géographiques où les possibilités d'emplois sont plus nombreuses. La présence de journaliers qualifiés et de fonctionnaires ainsi que les envois de fonds provenant de l'étranger réduisent également le risque d'insécurité alimentaire.
26. L'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pour mandat de fournir une aide alimentaire et une assistance en espèces aux réfugiés. Le PAM viendra en aide à 64 pour cent de la population non réfugiée en situation d'insécurité alimentaire répondant aux critères de ciblage de cette opération; on présume que les 36 pour cent restants ont un plus large éventail de possibilités d'emplois et d'expédients. Sur le total des bénéficiaires ciblés, 30 pour cent vivent à Gaza et 70 pour cent en Cisjordanie.
27. Le PAM continuera à porter secours aux pauvres chroniques par le biais du programme mis en œuvre par le Ministère des affaires sociales à l'intention des personnes les plus en difficulté. Dans le cadre de ce programme, les produits alimentaires sont complétés par une allocation en espèces¹⁵ dont le montant ne suffit plus aujourd'hui à aider les ménages en détresse et à couvrir leurs besoins alimentaires de base. Le PAM collaborera avec le Ministère des affaires sociales pour améliorer la gestion du volet consacré à l'aide alimentaire.
28. Le projet de 2005 de la Banque mondiale qui vise à réformer les mesures de protection sociale propose de modifier deux des principaux aspects du programme à l'intention des plus nécessiteux: i) les critères d'admissibilité seront ajustés pour veiller à ce que le ciblage soit fondé sur la vulnérabilité et les besoins de consommation; 60 pour cent des bénéficiaires actuels devraient continuer à avoir droit à une aide; ceux qui ne sont plus éligibles seront remplacés par de nouveaux bénéficiaires qui répondent aux critères définis, y compris par d'autres groupes vulnérables comme les nouveaux pauvres; ii) le montant de l'allocation en espèces sera modifié.
29. Le PAM assurera la liaison avec le Ministère des affaires sociales et la Banque mondiale durant la planification et l'application des réformes. Si cela s'avère nécessaire, le volet consacré à l'aide alimentaire inclus dans le programme destiné aux personnes les plus en difficulté sera ajusté mais les besoins alimentaires des pauvres chroniques seront entièrement couverts et l'on veillera à éviter tout double emploi avec d'autres programmes d'aide alimentaire.
30. Le PAM continuera de porter secours aux nouveaux pauvres en offrant et en protégeant leurs moyens d'existence par le biais des activités VCT et VPF. Le programme établira des zones prioritaires où l'aide alimentaire est particulièrement utile. Quatre facteurs de pondération seront utilisés pour les déterminer: i) la diversification des revenus;

¹⁴ Idem, voir note 11.

¹⁵ Le montant de l'allocation en espèces varie selon la taille du ménage. Il peut être d'environ 24 dollars par mois pour un ménage d'une personne à quelque 13 dollars par personne et par mois pour un ménage de six personnes, et de 10 dollars par personne et par mois pour un ménage de 12 personnes.



ii) l'emplacement rural ou urbain; iii) la présence du mur de séparation; enfin; iv) les taux de malnutrition. Les personnes que l'on considère avoir encore des possibilités de revenus ne seront pas visées.

31. À l'issue d'un examen interne des activités VCT et VPF réalisé par le PAM au cours du dernier trimestre de 2004, il a été recommandé que toutes les activités bénéficiant du soutien du PAM contribuent à créer des conditions susceptibles d'accroître la productivité et d'offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux familles vulnérables. Les activités devraient être conçues de manière à ce que les résultats soient cohérents avec les plans de développement établis pour les diverses zones. Afin d'éviter de perturber ou de décourager les travaux agricoles ou les possibilités d'emplois saisonniers, on tiendra compte de la saisonnalité lors de la planification des activités.
32. Les modalités de ciblage et d'exécution du programme d'alimentation des collectivités seront ajustées en fonction des recommandations d'un autre examen interne effectué fin 2004. Les institutions sociales qui n'ont pas, ou peu, de soutien seront prioritaires et des articles non alimentaires leur seront fournis pour assurer une préparation convenable des repas. Des mesures destinées à renforcer la responsabilisation et la transparence des partenaires d'exécution, telles que l'élaboration de normes pour l'établissement des rapports et l'organisation de consultations fréquentes avec ces mêmes partenaires, ont commencé à être mises en place dans le cadre de l'opération d'urgence 10190.2.
33. Dans le domaine de la nutrition, et en collaboration avec le Ministère de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires, le PAM continuera à distribuer des aliments enrichis et appuiera l'élaboration de politiques et de campagnes nationales d'élimination des carences en micronutriments.

Évaluation des risques

34. Pour que l'IPSR réussisse, il faudra avant tout que le personnel humanitaire et les cargaisons puissent avoir accès au territoire en permanence et sans restriction. Il a été difficile de se rendre à Gaza tout au long de l'année 2004 et dans les premiers mois de 2005 car les principaux points d'entrée à Karni, à Erez et à Rafah ont été longtemps fermés du fait de fréquentes incursions militaires et d'attaques d'activistes. Depuis le début de l'année 2004, les achats locaux de farine de blé et d'huile ont toutefois permis à l'intervention de se dérouler sans que les livraisons et les bénéficiaires ne soient trop affectés.
35. L'opération d'urgence en cours fait partie de la phase pilote de l'examen des procédures de l'Organisation, et à ce titre les avances de fonds sont débloquées par anticipation des contributions afin d'obtenir les produits en temps voulu. Si les donateurs fournissent des fonds aussi régulièrement qu'aujourd'hui, ce mécanisme permettra d'améliorer la livraison et la distribution à temps des produits alimentaires.



Objectifs

36. Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux Priorités stratégiques 2 et 5 du PAM, l'IPSR 10387.0 a pour but de protéger les moyens d'existence des Palestiniens victimes de la crise actuelle et d'accroître leur capacité d'adaptation aux chocs ainsi que de renforcer les capacités des contreparties nationales.
37. Les objectifs de l'IPSR sont les suivants:
- aider les pauvres chroniques et les nouveaux pauvres à subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels;
 - venir en aide aux personnes vulnérables dans les institutions sociales;
 - améliorer la capacité des nouveaux pauvres à faire face à l'insécurité alimentaire par le biais de la création d'actifs ou l'acquisition de compétences;
 - consolider les capacités des contreparties nationales en matière de gestion des programmes d'aide alimentaire.

PLAN D'EXECUTION PAR COMPOSANTE

Principales composantes du programme

38. De septembre 2005 à août 2007, le PAM entend venir en aide à 480 000 pauvres chroniques et nouveaux pauvres; 59 pour cent des bénéficiaires seront ciblés par des activités VCT et VPF, et 41 pour cent par des distributions alimentaires, y compris l'alimentation collective.

⇒ *Pauvres chroniques*

39. Des rations mensuelles seront distribuées par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales à 188 300 pauvres chroniques tout au long de l'année. Conformément à la recommandation de l'enquête nutritionnelle de décembre 2004, le nombre de rations par ménage sera fondé sur la composition réelle du ménage.

40. Le PAM coopérera avec le Ministère et d'autres partenaires, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour améliorer le système de protection sociale de manière à veiller à ce que le segment le plus pauvre de la population bénéficie d'une aide adéquate.

⇒ *Alimentation dans les collectivités*

41. Dans le cadre du programme d'alimentation collective, un repas quotidien sera fourni à 10 600 personnes dans les hôpitaux, les orphelinats et les hospices pendant toute la durée de l'opération.

42. Conformément aux recommandations de l'examen de 2004, la mise en œuvre du programme en Cisjordanie sera progressivement transférée des partenaires d'exécution au Ministère des affaires sociales, qui est déjà responsable du programme à Gaza. Le ciblage sera affiné pour garantir l'inclusion des institutions vulnérables ayant besoin d'une aide. Le PAM a constitué un comité d'examen conjoint composé de fonctionnaires du Ministère des affaires sociales, de partenaires d'exécution et du PAM en vue de passer en revue les institutions figurant déjà sur les listes de bénéficiaires du PAM, d'évaluer les nouvelles demandes et d'allouer les fonds nécessaires à l'achat d'articles non alimentaires.



⇒ *Nouveaux pauvres*

43. Les activités VCT et VPF cibleront 281 100 nouveaux pauvres¹⁶ par an et seront plus particulièrement axées sur la création ou la reconstitution des actifs des ménages et des communautés ainsi que sur le développement des compétences, des femmes notamment, tout en garantissant la satisfaction des besoins alimentaires huit mois par an. Il sera demandé aux membres des ménages visés qui sont aptes au travail de consacrer de 20 à 25 heures de travail par mois en contrepartie de l'aide alimentaire. Les données issues de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) seront utilisées pour cibler les zones en situation d'insécurité alimentaire.
44. Des contrats de service seront conclus avec des partenaires d'exécution en vue d'administrer le programme et d'identifier, en collaboration avec les comités communautaires, les activités liées aux besoins de développement des communautés tels que définis par l'Autorité palestinienne, les municipalités concernées et les comités locaux de secours. Les domaines d'intervention proposés sont les suivants: i) mise en valeur, nivellement et terrassement des terres agricoles, plantation d'arbres et réparation des routes; ii) construction ou remise en état des citernes et des systèmes d'assainissement de l'eau; et iii) transformation des produits alimentaires et alphabétisation. Les fonds sont budgétisés de manière à compléter les vivres par des articles non alimentaires (outils, formation et matériaux de construction, par exemple).
45. Les questions relatives à la problématique hommes-femmes sont intégrées dans l'ensemble de l'opération. Soixante-dix pour cent au moins des activités VPF seront destinées aux femmes et porteront sur le développement des compétences, le transfert des connaissances et le renforcement de leur capacité productive. Le PAM œuvrera avec le Ministère de la condition féminine et les partenaires d'exécution pour associer davantage les femmes à la conception et à l'exécution des projets, et pour garantir que 50 pour cent des membres des comités de village chargés du choix des activités sont des femmes. Les ménages polygames seront considérés comme des familles distinctes et les rations seront ajustées en conséquence.

⇒ *Soutien aux petits producteurs d'huile d'olive*

46. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) permettra de continuer à apporter un soutien aux petits producteurs d'huile d'olive en Cisjordanie qui éprouvent des difficultés à commercialiser leurs produits. Au cours de la période 2005–2007, le PAM prévoit d'acheter 1 000 tonnes d'huile d'olive aux agriculteurs démunis disposant de trois hectares de terre maximum. Les achats seront effectués par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture et conformément aux procédures du PAM en matière d'achats. L'huile sera distribuée aux bénéficiaires de l'IPSR dans des zones qui ne produisent pas, ou peu, d'huile d'olive.

¹⁶ 46 850 personnes bénéficient des activités VCT et VPF.



Bénéficiaires et assortiment alimentaire

47. Le tableau 1 récapitule le nombre de bénéficiaires par composante du programme.

TABLEAU 1: NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'INTERVENTION			
Type d'intervention	Hommes	Femmes	Total pour la durée du projet
Secours alimentaires fournis aux pauvres chroniques	95 863	92 437	188 300
Alimentation collective	5 396	5 204	10 600
Activités VCT et VPF destinées aux nouveaux pauvres	143 108	137 992	281 100
Total	244 367	235 633	480 000

48. Le tableau 2 indique la composition de l'assortiment alimentaire, qui est identique pour toutes les activités. La farine de blé est enrichie par des minotiers de Gaza et de la Cisjordanie à l'aide d'un mélange constitué d'un complexe de vitamines B, d'acide folique, de niacine et de fer. L'huile végétale est enrichie en vitamines A et D.

TABLEAU 2: ASSORTIMENT ALIMENTAIRE ET RATION JOURNALIÈRE (en grammes)						
Type d'intervention	Farine de blé	Huile	Légumineuses	Sucre	Sel iodé	Kcal/personne/jour
Toutes activités confondues	462	25	40	18	5	2 046

49. La quantité totale de produits alimentaires requise pour 480 000 bénéficiaires pendant 24 mois est indiquée dans le tableau 3.

TABLEAU 3: QUANTITÉ TOTALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES REQUISE PENDANT DEUX ANS (en tonnes)							
Type d'intervention	Nombre moyen de jours d'alimentation par an	Farine de blé	Huile	Légumineuses	Sucre	Sel iodé	Total
Aide alimentaire fournie aux pauvres chroniques	365	63 506	3 436	5 498	2 474	687	75 602
Alimentation collective	365	3 575	193	310	139	39	4 256
Activités VCT et VPF destinées aux nouveaux pauvres	240	62 337	3 373	5 397	2 429	675	74 210
Total		129 418	7 003	11 205	5 042	1 401	154 069



Choix et mécanismes d'approbation des activités

50. Des lettres d'accord, définissant les rôles et les responsabilités du PAM et de ses partenaires, les critères de ciblage, le nombre de bénéficiaires et les modalités d'exécution, seront signées avec chaque partenaire d'exécution.
51. Le choix des bénéficiaires et l'identification des activités VCT et VPF seront effectués conformément aux critères de ciblage approuvés et en collaboration avec les organisations communautaires et les comités de secours locaux.

Dispositions institutionnelles et choix des partenaires

52. Le PAM dispose d'un bureau de pays à Jérusalem Est, de bureaux auxiliaires et de bureaux de terrain à Gaza et en Cisjordanie, et d'un bureau de logistique au port d'Ashdod en Israël. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit des services administratifs et financiers au PAM, et entretient des relations officielles avec le Gouvernement israélien.
53. Le Ministère des affaires sociales, qui est également responsable de l'alimentation dans les collectivités à Gaza, administre l'aide aux pauvres chroniques; le Service de secours catholique (CRS) est chargé de la Cisjordanie. Les activités VCT et VPF seront exécutées en collaboration avec divers partenaires (Département des pêches rattaché au Ministère de l'agriculture, Comités palestiniens de soutien à l'agriculture, ou encore CRS) en fonction des divisions et des capacités géographiques. La collaboration avec des partenaires tels que le PNUD, le Ministère de la planification et le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction sera renforcée en vue de compléter les intrants et l'expertise, ce qui permettra d'accroître les effets des activités VCT et VPF. Une coopération sera établie avec la FAO pour mener à bien des activités rémunératrices susceptibles de garantir la sécurité alimentaire, à l'intention des femmes notamment, et pour augmenter la production agricole.
54. La coordination avec l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de la Palestine dans le Proche-Orient sera renforcée et institutionnalisée dans certains domaines, comme l'évaluation de la sécurité alimentaire et la coordination de la logistique.
55. Une coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sera établie dans le domaine de la nutrition; la coordination avec le Bureau des Nations Unies de coordination des affaires humanitaires (OCHA) se poursuivra, notamment pour les activités du Système d'information géographique (SIG) et de l'ACV.
56. Le PAM, en tant qu'organisme chef de file pour l'aide alimentaire, participe à diverses réunions périodiques: réunions des responsables des organisations présidées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), réunions de coordination des donateurs telles que les comités locaux de coordination de l'aide, ou encore réunion humanitaire de l'Union européenne. Pour consolider la planification et la coordination stratégiques entre les organismes des Nations Unies, un bilan commun de pays et un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement seront établis, et le PAM sera appelé à y assumer un rôle prépondérant. Le bilan commun de pays, qui devrait être réalisé en 2005, sera fondé sur le processus d'appel consolidé des Nations Unies lancé en 2005 dans lequel le PAM et la FAO sont co-responsables du volet alimentaire.



Renforcement des capacités

57. L'IPSR a pour principal objectif d'aider l'Autorité palestinienne à consolider ses capacités. Le PAM assurera le transfert des connaissances techniques acquises dans certains domaines, comme l'ACV et la logistique où le Programme détient un avantage comparatif, conformément aux priorités définies par les contreparties du gouvernement. Les initiatives s'appuyant sur les capacités existantes seront exécutées en coopération avec des partenaires.
58. Le renforcement des capacités portera sur les points suivants: i) l'administration du programme; ii) l'analyse de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire; iii) la nutrition; et iv) la logistique et la gestion des produits alimentaires. Divers moyens seront utilisés: détachement de personnel du PAM, formation de courte durée en ACV, logistique et autres aspects des programmes, apport de matériel, mise en commun de l'information et études conjointes, formation en cours d'exécution du programme et réalisation d'enquêtes.
59. Le PAM consolidera tout particulièrement les capacités des principales contreparties gouvernementales (Ministère des affaires sociales et Ministère de l'agriculture) afin d'accroître leurs compétences en matière de suivi de l'insécurité alimentaire, d'identification des besoins, de planification et d'exécution.
60. Le PAM, par le biais du Comité directeur chargé de l'alimentation et de la nutrition qui est présidé par le Ministère de la santé, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé, appuiera l'élaboration de protocoles relatifs aux carences en vitamine A, les politiques nationales visant à enrichir la farine de blé et le sel iodé ainsi que les campagnes nationales de sensibilisation organisées sur ces thèmes. En collaboration avec des partenaires, un programme de formation en deux phases sera proposé aux fonctionnaires des ministères en vue de renforcer leurs connaissances en matière de nutrition.
61. En coopération avec le Ministère de la condition féminine, des activités de sensibilisation à la problématique hommes-femmes continueront d'être intégrées dans les programmes et les stratégies de sécurité alimentaire du PAM. La possibilité de renforcer la collaboration avec des groupes de femmes bénéficiant de l'appui du Ministère de la condition féminine sera étudiée.
62. Une formation en matière de gestion des entrepôts, de ciblage, d'exécution et de suivi des activités VCT et VPF sera à nouveau proposée à l'ensemble des partenaires afin de consolider les capacités nécessaires à l'exécution du programme et à l'administration des produits alimentaires.

Dispositions logistiques

63. Du fait des politiques de bouclage et de la fréquence des restrictions d'accès, il est difficile du point de vue de la logistique d'assurer la livraison des vivres en temps voulu à Gaza et en Cisjordanie.
64. Les produits alimentaires achetés sur le marché international arrivent en conteneurs à Ashdod; ils sont soumis à de rigoureux contrôles douaniers et de sécurité qui incluent l'utilisation d'appareils de détection à rayons X et de sceaux de sécurité. Pour éviter des tarifs portuaires démesurés en attente du dédouanement, le PAM a pris des dispositions pour que les produits soient entreposés en douane à Ashdod et à Haïfa; en cas d'attaque à Ashdod, les installations d'Haïfa seront utilisées. Un capitaine de port du PAM est basé à Ashdod pour faciliter les opérations de dédouanement et éviter au maximum les surestaries.



65. Deux compagnies de fret commercial sous-traitantes assurent le transport des marchandises depuis le port jusqu'aux points de livraison; 75 pour cent des vivres sont directement livrés aux installations de stockage des partenaires d'exécution à Gaza et en Cisjordanie. Le PAM loue 6 000 mètres carrés d'aire d'entreposage à Atarot (Jérusalem) et 3 000 mètres carrés à Karni (Gaza) pour stocker les vivres en cas de bouclage ou pour dépanner les partenaires d'exécution qui ne disposent pas d'espace suffisant. L'entrepôt d'Atarot sert également de base aux cinq camions et aux deux remorques du PAM.
66. Le terminal de Karni est le seul point d'entrée des marchandises à Gaza. Le PAM a négocié l'acheminement de 10 conteneurs par jour, avec un maximum de 40 conteneurs par semaine, soit un volume de 800 tonnes. Le terminal a été souvent fermé en 2004 en raison des opérations militaires et le transport des vivres à Gaza en a été perturbé. En septembre 2004, il n'a été ouvert que trois jours par semaine pour le fret en conteneur, ce qui a amplifié les difficultés de livraison à Gaza. Les produits alimentaires doivent être obligatoirement transférés des camions israéliens aux camions palestiniens avant d'être livrés aux 35 points de destination à Gaza.
67. En Cisjordanie, les compagnies de fret commercial acheminent les vivres jusqu'aux 80 points de destination prévus. Les camions du PAM sont utilisés en cas de blocage temporaire et pour la livraison de faibles tonnages dans des zones non accessibles aux poids lourds utilitaires comme, par exemple, les villages isolés par le mur. Toutes les livraisons doivent être notifiées aux forces de défense israéliennes 72 heures au préalable et le PAM est alors informé des postes de contrôle où il faut se présenter pour entrer en Cisjordanie. Des terminaux de fret similaires à celui de Karni à Gaza sont actuellement construits à tous les points d'entrée du mur de séparation avec la Cisjordanie; certains fonctionnent déjà et doivent être obligatoirement utilisés pour le fret commercial. Le PAM n'a pas encore demandé à les utiliser. Lorsque le mur sera presque terminé, le PAM n'aura sans doute pas d'autre choix, ce qui entravera les livraisons de l'aide alimentaire en Cisjordanie et se traduira par une augmentation des coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM).
68. Les partenaires d'exécution se chargent d'acheminer les vivres depuis leurs installations de stockage jusqu'aux points de distribution.
69. Il existe peu d'autres couloirs pour transporter les vivres. Il serait possible de les acheminer par voie de terre à partir de la Jordanie, en empruntant le pont d'Allenby, mais cela serait lent et onéreux, du fait de la faible capacité du terminal, des exigences rigoureuses de sécurité et de la pression du fret commercial. Le terminal de marchandises et de passagers à Rafah, qui se situe à la frontière de l'Égypte et de Gaza, a été fermé quasiment toute l'année pour des raisons politiques et ne constitue pas une option viable.
70. En moyenne, un tiers des produits alimentaires (farine de blé et huile, pour l'essentiel) sont achetés localement. Cette possibilité est intéressante, notamment à Gaza, car elle est économique et permet d'assurer les livraisons à temps.
71. Au titre d'un projet expérimental mondial du PAM, deux taux TTEM ont été calculés: l'un concerne les achats internationaux et l'autre, les achats locaux. Les taux seront revus et ajustés en fonction de l'évolution de la situation.

Suivi et évaluation

72. Le renforcement des capacités en matière d'ACV et de suivi et évaluation (S&E) en 2003 et en 2004 a permis d'affiner le ciblage, la conception et le suivi de l'opération. Le bureau a effectué des évaluations sur l'ensemble des questions touchant à la sécurité



alimentaire et a fait de réels progrès dans l'analyse de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire.

73. Les résultats obtenus à court et à plus long terme ainsi que la situation de la sécurité alimentaire sont suivis à l'aide: i) de listes de contrôle pour les résultats à court terme et d'indicateurs opérationnels (nombre de bénéficiaires, distributions alimentaires, conditions de stockage, résultats des activités VCT et VPF, par exemple); les informations sont saisies dans une base de données et utilisées pour élaborer des rapports périodiques de suivi et d'évaluation en vue d'ajuster l'exécution du programme; ii) d'indicateurs pour mesurer les progrès et l'incidence des activités réalisées dans le cadre de la Priorité stratégique 2 du PAM, introduite en octobre 2004, lorsque les données relatives à la démographie des ménages, aux sources de revenus, aux dépenses des ménages, aux crises, aux risques et aux mécanismes de survie des bénéficiaires du PAM ont été recueillies; les conclusions de l'enquête de référence servent à préciser le ciblage et à suivre les réalisations au regard des résultats recherchés; en ce qui concerne la Priorité stratégique 2, des indicateurs de résultat seront réunis deux fois par an à l'aide d'enquêtes.
74. Le système de suivi de la sécurité alimentaire n'a pas encore été établi. Le PAM appuiera la phase II du développement et de la gestion du Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) afin de recueillir des données actualisées sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et d'améliorer le ciblage et l'élaboration de stratégies et de politiques générales. Le SICIAV est géré par la FAO en coopération avec le Bureau central palestinien de statistiques, le Ministère de la planification, le Ministère de l'agriculture et d'autres parties concernées. Il est prévu, en début d'année 2006, d'actualiser l'évaluation de référence de la sécurité alimentaire de 2003 et l'évaluation de suivi de 2004.
75. Conformément aux politiques du PAM, une évaluation à mi-parcours de l'IPSR sera réalisée durant le second semestre 2006.

Mesures de sécurité

76. Les fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies chargés de la sécurité sur le terrain coordonnent les organismes des Nations Unies. Les Nations Unies utilisent des salles de radiotélécommunications 24 heures sur 24 à Jérusalem et à Gaza, et installent actuellement un réseau de communication à très haute fréquence et une salle de radiotélécommunications en Cisjordanie. Une cellule, composée des sept officiers de sécurité des Nations Unies, se réunit tous les quinze jours pour conseiller l'équipe de gestion de la sécurité des Nations Unies sur la situation sécuritaire. Un fonctionnaire du PAM chargé des mesures de sécurité sur le terrain tient le personnel informé, organise des formations et veille à ce que les bureaux, les entrepôts, les véhicules et les résidences soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle ainsi qu'aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Ce responsable assure une liaison quotidienne avec les forces de défense israéliennes afin de faciliter le transit du personnel humanitaire et des marchandises vers le Territoire occupé.
77. Depuis décembre 2004, Gaza et la Cisjordanie se situent dans les zones dites de sécurité III. Lorsque la phase IV est en vigueur, les Nations Unies réduisent le nombre de fonctionnaires internationaux présents. Le personnel des Nations Unies ne peut se rendre à Gaza et en Cisjordanie, ou s'y déplacer, sans autorisation. Il est particulièrement difficile d'entrer à Gaza car il n'y a qu'un point d'accès possible: le terminal d'Erez. Le personnel humanitaire doit demander un permis et l'accès doit être coordonné à l'avance avec les autorités de défense israéliennes.



Stratégie de retrait

78. L'IPSR 10387.0 est fondée sur l'hypothèse que les restrictions de mouvement limitant les possibilités d'emploi et de commerce resteront en vigueur dans le futur immédiat et à moyen terme. La situation socioéconomique, qui se caractérise par un taux de pauvreté élevé et des possibilités d'emploi limitées, ne changera donc guère; elle s'améliorera légèrement une fois que le plan de désengagement de Gaza sera mis en œuvre et que les restrictions sur les mouvements internes seront relâchées en Cisjordanie.
79. Selon un autre scénario, le processus de paix, s'il était vraiment amorcé, permettrait de lever les restrictions sur les mouvements internes et externes des personnes et des biens, ce qui ferait considérablement baisser le nombre de bénéficiaires du PAM. L'aide alimentaire fournie aux nouveaux pauvres serait progressivement suspendue à mesure que les possibilités d'emploi et de commerce augmenteraient; elle se limiterait aux personnes qui ne peuvent en tirer parti ou pour lesquelles un soutien en espèces ne représente pas nécessairement la meilleure option. Au fur et à mesure de la reprise économique, l'aide alimentaire destinée aux pauvres chroniques serait remplacée par un système de protection sociale fondé sur le versement d'allocations en espèces.
80. Les programmes d'aide alimentaire seront examinés deux fois par an, ou plus souvent si cela s'avère nécessaire, en coopération avec l'Autorité palestinienne et d'autres partenaires; lorsque ces programmes ne seront plus nécessaires ou qu'ils ne représenteront plus une forme d'aide appropriée, ils seront graduellement supprimés.

Plan d'urgence

81. Le plan d'urgence interinstitutions des Nations Unies prévu pour Gaza a été mis à jour en décembre 2004. Le plan envisage deux scénarios: i) des incursions imprévues des forces de défense israéliennes qui contraindraient la population à rester chez elle pour une durée pouvant aller de quelques heures à cinq semaines; ii) des troubles civils qui entraîneraient une intensification de la violence et de l'anarchie, entravant les mouvements du personnel des Nations Unies et leur capacité à porter secours.
82. Des stocks d'urgence suffisants pour couvrir les besoins alimentaires des bénéficiaires pendant un mois seront positionnés dans le territoire afin d'éviter une désorganisation à court terme du programme en cas de restriction d'accès, notamment à Gaza. Des dispositions ont été prises avec les boulangeries pour venir en aide aux bénéficiaires qui ne seraient pas autorisés à sortir de chez eux pendant une longue période de temps.
83. Les achats locaux de produits alimentaires, sous réserve que des fonds en espèces soient disponibles, et l'expérimentation menée dans le cadre de l'examen des procédures de l'Organisation contribueront à garantir la continuité de l'approvisionnement alimentaire et le maintien des stocks d'urgence.

RECOMMANDATION

84. Le Conseil d'administration est invité à approuver l'IPSR 10387.0 qui est conçue pour venir en aide à 480 000 personnes, du 1er septembre 2005 au 31 août 2007. Le coût des produits alimentaires s'élève à 49,2 millions de dollars et le coût pour le PAM à 80,9 millions de dollars.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits*			
– Farine de blé	129 418	250,00	32 354 500
– Huile	6 003	950,00	5 702 850
– Huile d'olive	1 000	3 300,00	3 300 000
– Légumineuses	11 206	550,00	6 163 300
– Sucre	5 042	275,00	1 386 550
– Sel iodé	1 400	200,00	280 000
Total produits	154 069		49 187 200
Transport extérieur	154 069	67,01	10 324 164
Transport terrestre			2 297 875
Total TTEM	154 069	67,01	8 064 100
Autres coûts opérationnels directs	154 069	8,96	1 380 000
Total coûts opérationnels directs			69 855 464
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs	154 069	43,00	6 625 200
C. Coûts d'appui indirects (7 pour cent)			
			5 290 646
COÛTS TOTAUX POUR LE PAM			80 871 310
* Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme des produits et les quantités peuvent varier en fonction des disponibilités des produits.			



ANNEXE II

BESOINS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Personnel	
Administrateurs internationaux	2 226 800
Administrateurs nationaux	2 692 000
Heures supplémentaires	72 000
Primes d'incitation	378 000
Consultants internationaux	72 000
Voyages officiels du personnel	132 000
Formation et développement du personnel	18 000
Assurance médicale pour les contrats de service, les contrats de louage de service et les contrats d'emplois temporaires	60 000
Total partiel	5 650 800
Dépenses de bureau et autres coûts récurrents	
Location des locaux	191 200
Services collectifs (généraux)	60 000
Fournitures de bureau	38 400
Communication et services TI	132 000
Réparation et entretien du matériel	4 800
Coût d'entretien et d'exploitation des véhicules	198 000
Autres dépenses de bureau	33 600
Services des organisations des Nations Unies	55 200
Total partiel	713 200
Matériel et autres frais fixes	
Mobilier, outils et matériel	88 800
Véhicules	110 000
Matériel TC/TI	62 400
Total partiel	261 200
TOTAL COÛTS D'APPUI DIRECTS	6 625 200



ANNEXE III: CADRE LOGIQUE POUR L'IPSR 10387.0 EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Ordre des résultats	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Risques/hypothèses
<p>Impact</p> <p>1.1 Les moyens d'existence des Palestiniens sont protégés et leur résistance aux chocs renforcée.</p>	<p>Indicateur du niveau d'impact</p> <p>1.1.a Rapports de la Banque mondiale sur la pauvreté et la pauvreté alimentaire.</p> <p>1.1.b Pourcentage de Palestiniens non réfugiés en situation d'insécurité alimentaire (données d'ACV en Territoire palestinien occupé; pourcentage actuel: 37%).</p>	<p>Système d'évaluation du programme.</p>	<p>Risques et hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Même si le plan de désengagement est mis en œuvre et que le bouclage interne du territoire est partiellement relâché, la population ciblée (les plus pauvres des plus pauvres) continuera à être victime de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.
<p>2.1 Les capacités de l'Autorité nationale palestinienne en matière d'élaboration et d'administration de programmes d'aide alimentaire sont consolidées.</p>	<p>2.1.a Efficacité de la planification, du ciblage et des distributions.</p>	<p>Évaluation des partenaires d'exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La pauvreté et l'insécurité alimentaire pour les plus pauvres des pauvres résultent de facteurs structurels à l'échelle des ménages (taille ou niveau d'éducation, par exemple); elles ne pourront diminuer que si l'on s'attaque systématiquement à ces facteurs. ➤ La crise budgétaire que traverse actuellement l'Autorité nationale palestinienne et qui menace ses structures est réglée. ➤ Les dispositions logistiques prises à l'égard des distributions alimentaires ou des mouvements du personnel du PAM ne se compliquent pas sous l'effet d'une aggravation de la crise, de la fermeture plus fréquente des points d'accès et/ou de contrôles d'entrée plus rigoureux, ou de nouvelles mesures de sécurité. ➤ Les financements sont insuffisants pour obtenir les impacts recherchés. ➤ L'Autorité nationale palestinienne continue à soutenir les initiatives et les activités du PAM.



ANNEXE III: CADRE LOGIQUE POUR L'IPSR 10387.0 EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Ordre des résultats	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Risques/hypothèses
Résultat 1.1 La capacité de faire face aux crises et de couvrir les besoins alimentaires a augmenté.	Indicateurs de performance 1.1 Part des dépenses des ménages bénéficiaires consacrée à l'alimentation ¹⁷ (maintenue au niveau actuel, soit 40%).	Gestion axée sur les résultats, enquête sur la priorité stratégique 2 (PS 2)	Risques et hypothèses: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le gouvernement hôte (Israël) et les Nations Unies/PAM continuent à collaborer. ➤ Le degré de violence et la politique de bouclage ne changent pas par rapport à aujourd'hui mais ne s'intensifient pas. ➤ Les dispositions logistiques prises à l'égard des distributions alimentaires ou des mouvements du personnel du PAM ne se compliquent pas sous l'effet d'une aggravation de la crise, de la fermeture plus fréquente des points d'accès et/ou de contrôles d'entrée plus rigoureux, ou de nouvelles mesures de sécurité. ➤ Les fonds sont suffisants pour atteindre les résultats recherchés. ➤ L'Autorité nationale palestinienne continue à soutenir les initiatives et les activités du PAM.
2.1 L'Autorité nationale palestinienne est en mesure de planifier et d'administrer les interventions appuyées par une aide alimentaire.	2.1 Le gouvernement a les capacités nécessaires pour prendre à sa charge la planification et la gestion des programmes d'aide alimentaire. 2.2 % des conclusions des études ACV utilisé par l'Autorité nationale palestinienne pour cibler les bénéficiaires (critères de base à définir).	Évaluation des partenaires d'exécution	
Principaux résultats 1.1 Des produits alimentaires ont été distribués aux bénéficiaires ciblés pendant toute la durée de l'opération, soit deux ans. 1.2 Les bénéficiaires ciblés ont participé à des activités de création d'actifs et à des activités rémunératrices appuyées par une aide alimentaire. 1.3 Achats locaux d'huile d'olive.	Indicateurs du niveau des résultats 1.1 Quantités de tonnes livrées aux bénéficiaires ciblés durant l'opération (objectif: 154 069 tonnes). 1.2 Utilisation des produits alimentaires du PAM par les bénéficiaires. 1.2.1 Nombre de bénéficiaires participant aux activités VCT. 1.2.2 Nombre de bénéficiaires participant aux activités VPF.	COMPAS + S&E, Suivi par contact avec les bénéficiaires Suivi par contact avec les bénéficiaires + rapports des partenaires d'exécution COMPAS + S&E, Suivi par contact avec les bénéficiaires	Risques et hypothèses: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le gouvernement hôte (Israël) et les Nations Unies/PAM continuent à collaborer. ➤ Le degré de violence et la politique de bouclage ne changent pas par rapport à aujourd'hui mais ne s'intensifient pas. ➤ Les dispositions logistiques prises à l'égard des distributions alimentaires ou des mouvements du personnel du PAM ne se compliquent pas sous

¹⁷ Cet indicateur est mis à l'essai dans le cadre de l'opération d'urgence 10190.2

ANNEXE III: CADRE LOGIQUE POUR L'IPSR 10387.0 EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Ordre des résultats	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Risques/hypothèses
	1.3.1 Tonnes d'huile d'olive achetée localement (objectif: 1 000 tonnes).		<p>l'effet d'une aggravation de la crise, de la fermeture plus fréquente des points d'accès et/ou de contrôles d'entrée plus rigoureuses, ou de nouvelles mesures de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des fonds suffisants sont disponibles pour atteindre les résultats recherchés. ➤ L'Autorité nationale palestinienne continue à soutenir les initiatives et les activités du PAM.
<p>2.1 La capacité de l'Autorité nationale palestinienne à identifier les besoins alimentaires, à élaborer des stratégies et à mettre en œuvre des programmes appuyés par une aide alimentaire est renforcée.</p> <p>2.2 Le dialogue avec l'Autorité nationale palestinienne en vue d'identifier des domaines éventuels d'assistance technique et de coopération est consolidé.</p>	<p>2.1.1 Nombre d'employés de l'Autorité nationale palestinienne formés dans le cadre des programmes d'assistance technique du PAM.</p> <p>2.1.2 Participation des employés de l'Autorité nationale palestinienne aux évaluations ACV du PAM (3 Ministère des affaires sociales; 3 Ministère de l'agriculture; 2 Bureau central palestinien de statistiques; 1 Ministère de la condition féminine).</p> <p>2.2 Nombre de nouveaux services techniques et domaines de coopération établis entre le PAM et l'Autorité nationale palestinienne (objectif: 2).</p>	<p>Dossiers du Chargé de projet</p> <p>Dossiers du Chargé de projet</p> <p>Dossiers du Chargé de projet</p>	

Notes

- Se référer au *Manuel du cadre logique* et aux directives relatives au suivi et à l'évaluation figurant dans le *Manuel de conception des programmes* du PAM pour de plus amples renseignements sur la vérification verticale et horizontale du cadre logique.
- Se référer à la séquence des opérations d'urgence et des interventions prolongées de secours et de redressement décrite dans le *Manuel de conception des programmes* du PAM pour consulter les directives ayant trait au suivi et à l'évaluation (S&E) ainsi qu'à l'utilisation de la matrice S&E.
- Il est important de noter que nous ne soumettons pas l'activité à l'examen du Conseil d'administration, mais que les activités font partie intégrante de la matrice S&E.



ANNEXE IV: OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE L'IPSR 10387.0 EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Données requises	Moyens de vérification						Sources d'information
	Indicateurs principaux	Source de données	Fréquence de collecte	Chargé de la collecte	Méthode de la collecte	Montants/Sources de financement	Établissement des rapports
Objectif 1: Protéger les moyens d'existence des Palestiniens victimes de la crise actuelle et renforcer leur résistance aux chocs							
Résultat 1.1							
Plus grande capacité de faire face aux crises et de couvrir les besoins alimentaires.	Part des dépenses des ménages consacrée à l'alimentation	Données du PAM sur le Territoire palestinien occupé ACV/S&E/Gestion axée sur les résultats		ACV	Enquête par sondage	200 000 dollars	Rapports normalisés sur les projets, rapports des donateurs
Résultat 1							
Des produits alimentaires ont été distribués aux bénéficiaires ciblés pendant toute l'opération (durée: 2 ans, quantité totale: 154 069 tonnes).	1. Quantités livrées aux bénéficiaires pendant toute la durée de l'opération (tonnes).	COMPAS		Commis au Système de suivi des produits	Saisie des données assurée par COMPAS		Rapports normalisés sur les projets
		Rapports des partenaires d'exécution		Chargé de projet	Rapports périodiques des partenaires d'exécution		
	2. Utilisation des produits alimentaires du PAM par les bénéficiaires.	Suivi par contact avec les bénéficiaires		Contrôleurs de l'aide alimentaire	Visites régulières sur le terrain		Administration du programme du PAM
Résultat 2							
Les bénéficiaires ciblés ont participé à des activités de création	2. Nombre de bénéficiaires participant aux activités VPF.	Rapports des partenaires d'exécution		Unité S&E	Rapports périodiques des partenaires d'exécution		Rapports normalisés sur les projets



ANNEXE IV: OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE L'IPSR 10387.0 EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Données requises	Moyens de vérification						Sources d'information
	Indicateurs principaux	Source de données	Fréquence de collecte	Chargé de la collecte	Méthode de la collecte	Montants/Sources de financement	Établissement des rapports
d'actifs et à des activités rémunératrices appuyées par une aide alimentaire.	3. Nombre de bénéficiaires participant aux activités vivres-contrô-travail						
Résultat 3							
Achats locaux d'huile d'olive (total 1 000 tonnes).	1. Quantité de tonnes d'huile d'olive achetées localement	COMPAS		Commis au Système de suivi des produits	Saisie des données assurée par COMPAS		Rapports normalisés sur les projets
Objectif 2: Consolider les capacités de l'Autorité nationale palestinienne en matière d'élaboration et d'administration des programmes							
Résultat 2.1							
L'Autorité nationale palestinienne est en mesure de planifier et d'administrer des programmes d'aide alimentaire.	1. Le gouvernement peut prendre en main la planification et l'administration des programmes d'aide alimentaire.	À vérifier avec le Siège					Rapports normalisés sur les projets, rapport des donateurs
	% des conclusions des études ACV utilisées par l'Autorité nationale palestinienne pour cibler les bénéficiaires (critères de base à définir)	Rapports des partenaires d'exécution		Partenaires d'exécution, Programme/ ACV	Rapports périodiques des partenaires d'exécution, enquête sur la SP 2 /données de suivi/ personnel sur le terrain		

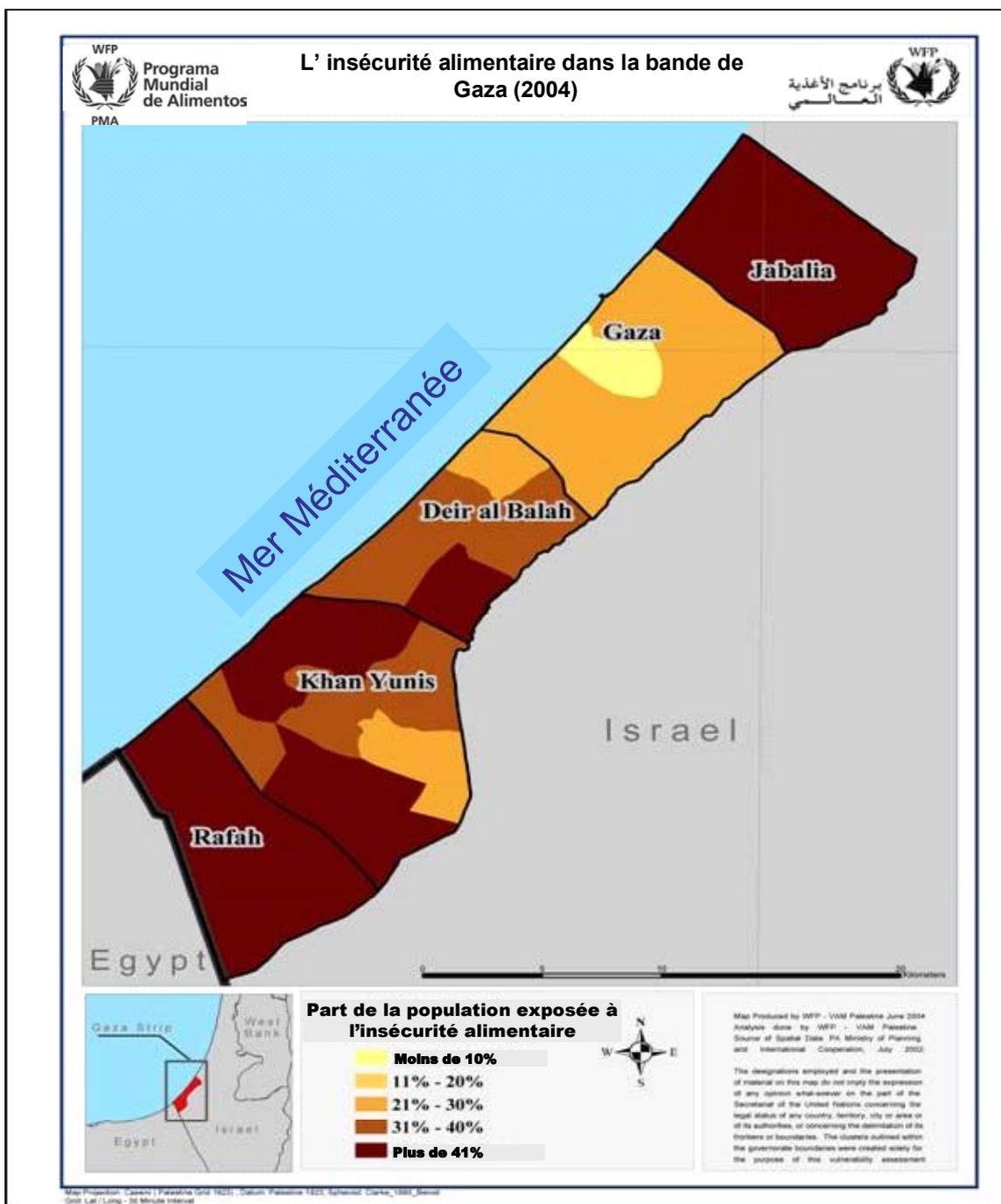


ANNEXE IV: OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE L'IPSR 10387.0 EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Données requises	Moyens de vérification						Sources d'information
	Indicateurs principaux	Source de données	Fréquence de collecte	Chargé de la collecte	Méthode de la collecte	Montants/Sources de financement	Établissement des rapports
Résultat 1							
La capacité de l'Autorité nationale palestinienne à identifier les besoins alimentaires, à élaborer des stratégies et à mettre en œuvre des programmes alimentaires est renforcée.	1. Formation des employés de l'Autorité nationale palestinienne assurée dans le cadre de l'assistance technique fournie par le PAM (neuf membres du personnel)	Programme /Chargé de l'ACV		Programme /Chargé de l'ACV	Mise à jour des dossiers		Rapports normalisés sur les projets, rapport des donateurs
	2. Participation des employés de l'Autorité nationale palestinienne aux évaluations ACV (neuf membres du personnel)	Programme /Chargé de l'ACV		Programme /Chargé de l'ACV	Mise à jour des dossiers		
Résultat 2							
Le dialogue avec l'Autorité nationale palestinienne en vue d'identifier des domaines éventuels d'assistance et de coopération techniques est consolidé.	1. Nombre de nouveaux services techniques et domaines de coopération établis entre le PAM et l'Autorité nationale palestinienne (objectif = 2)	Programme /Chargé de l'ACV		Programme /Chargé de l'ACV	Mise à jour des dossiers		Rapports normalisés sur les projets, rapport des donateurs

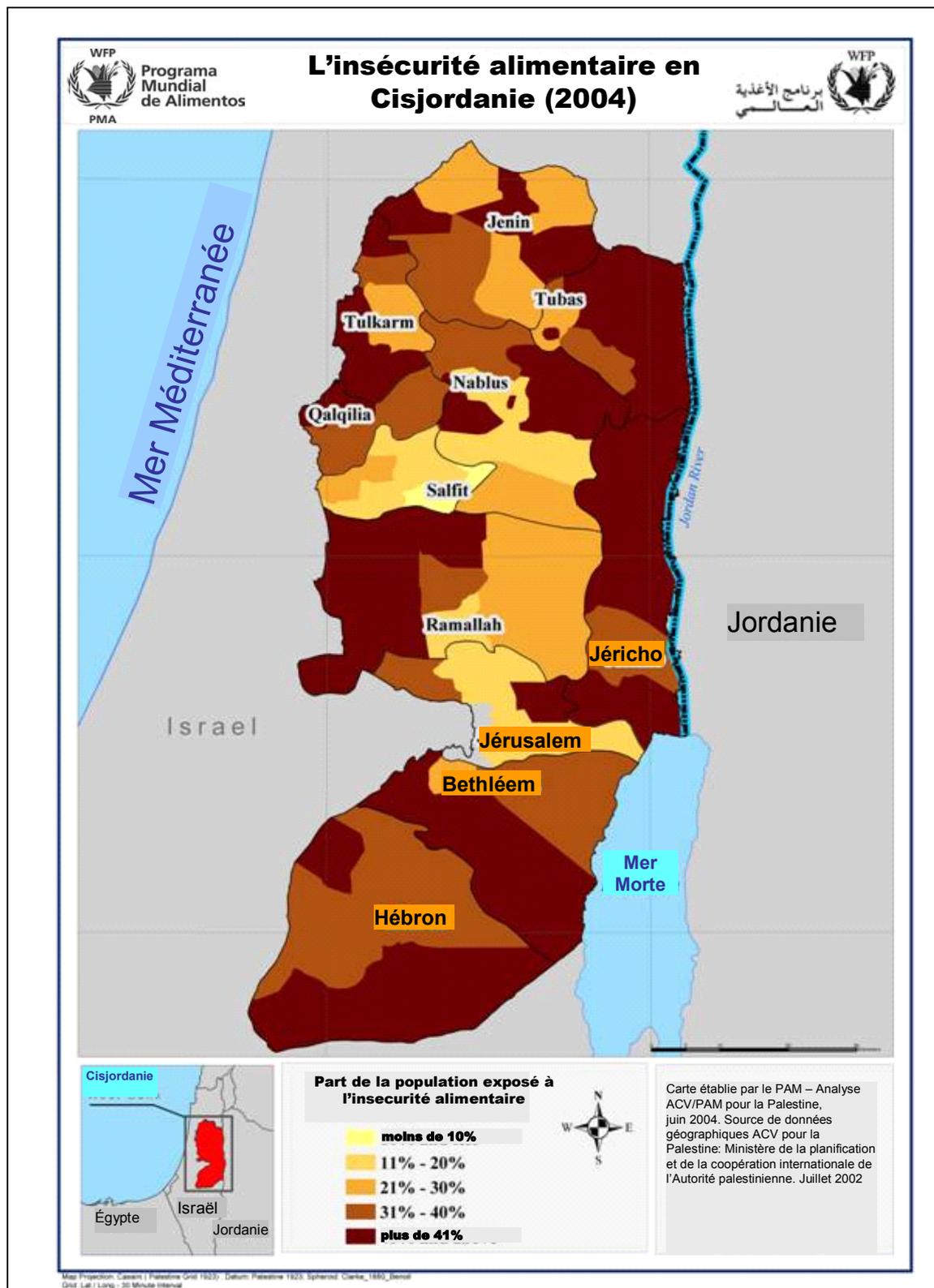


ANNEXE V



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.





Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des produits
CRS	Service de secours catholique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
S&E	Suivi et évaluation
SICIAV	Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SP	Priorité stratégique
TC/TI	Télécommunications et technologie de l'information
TIEM	Transport interne, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNRWA	Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
VCT	Vivres-contre-travail
VPF	Vivres pour la formation

